

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 4 mai 2022

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Patrick DEZOBRY	
François GILLARD	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Pascal CLOUAIRE
Cécile GALLIEN
Mireille HEERS
Constance MARECHAL-DEREU
Kristina PLUCHET
Ginette VASTEL

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Dimitra FINIDORI, chargée de mission
Juliette ROHDE, chargée de mission
Salomé SAÏAH, stagiaire
Pierre HONORE, stagiaire
Natacha PERAUD, stagiaire

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 9h35 après s'être assurée que le quorum est atteint.

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8 I CE)

Projet de construction d'une usine de recyclage moléculaire des plastiques à Port-Jérôme-sur-Seine (76)

Personnes présentes :

Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :

Eastman :

- Scott BALLARD, Président de la division Specialty Plastics
- Alexander KING, Directeur du projet économie circulaire
- Severina SCARNECCHIA, Directrice des affaires publiques-EMEA
-

Assistant à Maitrise d'ouvrage de Eastman pour la France:

- Jean-Christophe ADLER, Affaires Publiques Consultants (APc) - Dirigeant
- Laura DUCOLOMBIER (APc) - Consultante

Le 21 avril 2022 la CNDP a été saisie par le directeur régional Europe d'EASTMAN, M. JP KUIJPERS, du projet de construction d'une usine de recyclage moléculaire des plastiques à Port-Jérôme-sur-Seine. Le responsable de projet présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet. Il présente les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées à ce stade et l'option zéro. Il précise le budget et les financements envisagés du projet ainsi que son calendrier prévisionnel. Le responsable du projet présente ses attentes vis-à-vis de la participation.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- le périmètre du projet soumis à participation du public, notamment le centre de recherche,
- les enjeux environnementaux du projet, en particulier les impacts en terme d'artificialisation des sols, de changement d'affectation des terres agricoles, de transport des matières, ainsi que le niveau de classification des risques,
- le financement public du projet et sa soutenabilité,
- les informations disponibles et enjeux en terme d'emplois locaux,
- les attentes du MO vis-à-vis de la participation

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Isabelle JARRY et Jean-Louis LAURE garante et garant de la concertation préalable.

II. DEMANDES D'AVIS METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Projet de mise en compatibilité du PLU de Gallargues-le-Montueux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet de création de ZAC « CAP Gallargues » (30)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Etienne BALLAN pour exécuter cette mission de conseil.

- **Etats généraux sur la mobilité des transports à la Réunion (974)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Floran AUGAGNEUR, Renée AUPETIT et Bernard VITRY pour exécuter cette mission d'avis méthodologique sur l'organisation d'Etats généraux de la mobilité, projet faisant suite à la recommandation issue du débat public organisé par la CNDP sur la Nouvelle entrée ouest (NEO) de Saint-Denis.

PROCÉDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Projet de construction de deux réacteurs EPR2 sur le site de Penly (Normandie), dans le cadre de la proposition d'EDF pour un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France (76)**

Le président de la commission particulière du débat public (Cpdp) présente ses propositions de membres de la Cpdp. Les échanges ont porté sur les exigences de neutralité des membres.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Pierre BOMPARD, Jean-Pierre CARRETON, Sabine GIRARD, Maël GOUMRI, Nicole KLEIN, Dominique PACORY et Juliette ROHDE, membres de la commission particulière du débat public.

II. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Nouvelle ligne de métro E entre Lyon et le quartier Alaï à Tassin-la-Demi-Lune (69)**

La concertation continue sur le projet d'une Nouvelle ligne de métro E entre Lyon et le quartier Alaï à Tassin-la-Demi-Lune est en cours depuis l'été 2019, suite à la concertation préalable.

Claire MORAND garante sur cette concertation depuis mai 2020 souhaite démissionner de cette mission pour raisons personnelles à compter du 31 mai.

Après délibération à huis clos, la Commission désigne Jacques FINETTI pour la suite de cette concertation continue.

III. QUESTION DIVERSE

- **Audition du Conseil National de l'Alimentation : présentation de la mission de conseil sur le projet de participation citoyenne aux travaux du CNA sur la lutte contre la précarité alimentaire.**

Depuis 2018, la CNDP appuie le Conseil national de l'alimentation (CNA) pour lui permettre de mener à bien sa mission d'organisation de débats citoyens sur l'alimentation.

Le CNA s'est autosaisi sur le sujet de la précarité alimentaire et publiera prochainement un avis sur ce sujet. Il a saisi la CNDP qui a désigné Ilaria CASILLO et Loïc BLONDIAUX le 28 juillet 2021 pour émettre un avis à caractère méthodologique sur ce processus participation des citoyens et des citoyennes afin notamment d'associer au mieux les personnes concernées.

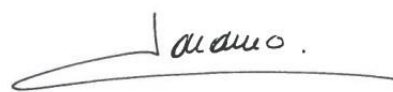
Le dispositif participatif est présenté par :

Sylvie VAREILLE, secrétaire interministérielle, CNA

Chloé ABEEL, chargée de mission participation citoyenne, CNA

Jacques MINET, paneliste.

Les intervenant.e.s soulignent le succès des débats auto-portés sur l'ensemble du territoire et du panel citoyen composé à parité de personnes concernées par la précarité alimentaire et de personnes tirées au sort. Elles/ils insistent sur la nécessité que les pouvoirs publics rendent compte de la manière dont les propositions issues de ce dispositif participatif seront prises en compte. Ilaria CASILLO et Loïc BLONDIAUX soulignent la nécessité de reproduire cet exemple pour mieux associer les personnes les plus éloignées des dispositifs de débats publics ou de concertation.



Chantal JOUANNO